

COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 1/7

Présents:

Membres du Comité de direction :

Président: ENNJIMI Saïd,

Mmes BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, MM. AUGEY Claude, BROUSTE Gérard, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DAUPHIN Jean-Louis, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LADRAT Bernard, LEONARD Frédéric, MARTIN Alain, MIREBEAU Pascal, RABAT Luc, RABBY Matthieu, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal, WAILLIEZ David (représente M. LAFRIQUE Philippe).

Excusés: MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, COMBARET Christian Président délégué, FRADIN Karim, FILHASTRE Hervé, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, MATTENET Patrick, MASSE Pierre, RASSIS Jean Marc.

Assistent: Mmes FERNANDEZ Marie-France (Présidente de la CR Statuts et Règlements), NADAL Marie-Laure (directrice administrative LFNA), MM. ALLONGUE J. Paul, BEGA Henri, BIANCOLLI Eric (Directeur Financier LFNA), BOUARD Gilles (Directeur Technique Régional), Fernand BOUZAGE (représente Patrick MATTENET), CHEVALIER Gérard, DECHERF Damien (représente J.F. BONNET), EL ATAOUI Nor Eddine (Administratif chargé des Services Civiques), EL MOUFAKKIR Saïd (responsable du développement LFNA), LESTRADE Eric (responsable service juridique), Maurice PORTES, Président de la CR des Finances.

M. J.-Luc BERBION, Commissaire aux comptes de la Lique (début de séance).

Ouverture de la séance par le Président de la Ligue, Saïd Ennjimi

Le Président accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence.

Homologation

Le Compte rendu de la réunion du Comité de direction du 18 septembre 2019 est homologué par les membres présents (19 voix pour – 1 contre).

Les modifications souhaitées par Joël Léonard n'ont pas été validées par les membres du Comité (1 voix pour – 19 contre).

Intervention du Président

Carnet

Les membres du Comité de direction adressent leurs sincères condoléance à M. Eric Lacour et sa famille suite au décès de sa mère.

Des condoléances sont également adressées à la famille et amis de M. Gérard Ristors, ancien Président du district Charente Maritime, décédé récemment.





COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 2/7

Organisation de l'Assemblée Générale financière de la LFNA - le samedi 09/11/2019 à 10 h 30 - Espace 3000 à Cognac

Présentation des comptes arrêtés au 30/06/2019

Les points principaux du rapport de gestion, Bilan et Compte de Résultat, sont lus et commentés en séance.

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits s'élevant à 11 684 284 € contre 9 922 427 € pour l'exercice précédent.

Cette augmentation de 1 761 857 € soit + 17,76 %, s'explique essentiellement par la vente du siège du Bouscat pour 1 500 000 €. On note aussi la hausse des recettes licences suite à la Coupe du Monde 2018 (nombre de licenciés + 4,50 %) ainsi que celle des subventions Fédérales liées en grande partie à la Coupe du Monde Féminine et au partenariat.

Les charges s'élèvent à 10 053 166 € contre 9 439 652 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 613 514 € et 6,5 %.

Les principales hausses concernent les aides pour services civiques (130 730 €), les achats d'équipements (+ 104 131 €) et les subventions minibus et cartes carburant (+ 91 420 €), le tout à destination des clubs. Nous pouvons y ajouter l'augmentation des frais de déplacement induite par les différents transports de groupes (bénévoles, jeunes joueuses...) à l'occasion des matchs de la Coupe du Monde Féminine. Les charges de personnel ont augmenté comme prévu suite au transfert de plusieurs cadres techniques de certains Districts à la Ligue.

D'autre part, la provision pour litiges (2 dossiers aux prud'hommes) a été augmentée de 107 000 €.

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat bénéficiaire de 1 631 117 € ; l'exercice précédent présentait un excédent de 482 775 €.

Le Président se dit satisfait de ce résultat très positif. Malgré la baisse des tarifs et la multiplication par trois des dotations aux clubs, la Ligue se porte bien financièrement.

La parole est ensuite donnée à J.-Luc Berbion, Commissaire aux comptes de la Ligue, qui informe le Comité de ses travaux et précise qu'il n'a pas de remarque particulière à formuler sur les documents présentés.

Après ces présentations qui n'amènent pas de commentaires particuliers, les membres du Comité valident le rapport financier clos au 30 juin 2019.

L'ensemble des documents présentés ce jour seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'AG financière du 9 novembre, de même que les conventions règlementées. Les documents financiers seront mis en annexe de ce Procès-Verbal et seront consultables par les clubs via « Footclubs » (rubrique organisation - centre de gestion – LFNA – documents)

Le budget prévisionnel 2019/2020, déjà validé lors du Comité de direction du 24 juin, sera soumis à la validation des clubs lors de l'Assemblée financière du 9 novembre prochain.

Le Commissaire aux comptes reprend la parole pour indiquer aux membres du Comité que certaines opérations ne lui paraissent pas régulières, notamment celle liée à l'externalisation de la paie vers le cabinet comptable du Président de la Ligue.

M. Berbion considère que le terme « sans contrepartie financière » précisée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28/11/2018 n'a pas été respecté.





COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 3/7

Pour rappel, le Président souhaitait simplement séparer les choses. D'une part une facturation légitime d'une entreprise et d'autre part le remboursement de la totalité de cette charge par le Président afin de mettre en évidence le don qu'il voulait faire aux clubs.

Finalement le Président a décidé de rembourser la totalité des factures émises et malgré cette opération « blanche », M. Berbion la considère irrégulière.

Plusieurs membres du Comité de direction prennent la parole et s'étonnent de cette remarque, soulignant une opération blanche pour la Ligue. Toute entreprise se doit de facturer les prestations effectuées. Dans le cas présent, il n'y a aucune conséquence financière pour les clubs puisque des remboursements ont été enregistrés par la Ligue.

Le Président souligne que le cabinet d'audit diligenté par la FFF n'a fait aucune remarque sur ce fonctionnement et exprime sa surprise de constater qu'on lui reproche d'avoir voulu donner.

Enfin, il signale une avance sur frais de 20 000 euros versée au Président de la Ligue, sans production de justificatifs, ce qui est contraire aux dispositions prévues par les Statuts de la LFNA, la notion d'avance sur frais n'apparaissant pas dans ses règlements.

Le Président précise que tous les justificatifs ont été produits sur l'exercice comptable. Par ailleurs plusieurs membres du comité lui font remarquer que toutes les structures procèdent à des avances de frais au profit de leurs salariés. Les membres du Comité de direction s'étonnent une nouvelle fois de l'analyse concernant les frais.

Le Président fait lecture d'un courriel qu'il a reçu de M. Berbion, commissaire aux comptes, sur le choix de gestion qui a été le nôtre sur la gestion des bulletins de salaire :

- « Vous souhaitiez recevoir mon avis sur la légalité d'une opération de cette nature. En termes généraux, on peut considérer qu'une telle opération est légale à plusieurs conditions, notamment :
- qu'elle ne conduise à aucun gain ou avantage personnel qui remettrait en cause la gestion désintéressée,
- qu'elle intervienne à des conditions normales en termes de tarifs, de prestations, de garantie pour la Ligue,
- que d'une façon générale, elle ne soit pas contraire aux intérêts de l'association,
- qu'elle ne contrevienne pas à une disposition statutaire,
- qu'elle soit soumise à l'assemblée générale au vu d'un rapport spécial ».

Le Commissaire aux comptes a donc alerté le Président de la Ligue sur la nécessité de ne tirer aucun avantage personnel au risque de remettre en cause la gestion désintéressée de l'association, ce qui a été respecté puisque l'ensemble des factures ont été remboursées. Cette condition aurait également été respectée, selon le comité directeur, dans le cas du remboursement intégral des factures.

Par réciprocité, le Président demande donc au Commissaire aux comptes de refaire son rapport spécial de 2016 à propos de l'élaboration des bulletins de salaires par un cabinet appartenant à M. Debreyer, alors Trésorier de la Ligue d'Aquitaine. Il est évident qu'il en a retiré un avantage personnel (des factures ont été produites et réglées par l'institution). Le Président demande également que M. Berbion annonce à l'Assemblée Générale du 9 novembre qu'il a autorisé une opération au profit de M. Debreyer alors même qu'il s'en est ému quand cela concerne M.Ennjimi. Enfin M. Berbion a reconnu, devant le Trésorier, M. Brouste et M. Biancolli qu'il avait commis une erreur en autorisant la convention règlementée, payante, entre l'ancien Trésorier et la Ligue.







COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 4/7

Le Président Ennjimi évoque pour terminer les liens existant à ce jour entre M. Berbion et l'ancien Trésorier de la Ligue M. Debreyer, dans le cadre de leur activité commune au sein de la fédération de rugby. La nécessaire indépendance du Commissaire aux Comptes ne peut exister dans ce cas de figure. D'autant plus que le comité est informé que M. Debreyer intervient auprès de certains clubs afin de les convaincre de participer à une liste lors des prochaines élections.

Validation de l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale Financière de la LFNA

Samedi 9 novembre 2019 à 10 h 30 - (émargement des clubs à partir de 8h30)

Lieu: Espace 3000 - Boulevard Oscar Planat - 16100 COGNAC

- 1 Ouverture par le Président de la Ligue, Saïd Ennjimi
- 2 Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin à Angoulême (vote)
- 3 Rapport financier de l'exercice 2018/2019 (Maurice Portes, Président de la CR Finances)
- 4 Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018/2019 (M. Jean-Luc Berbion)
- 5 Approbation du rapport financier de l'exercice 2018/2019 (vote)
- 6 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées (M. Jean-Luc Berbion)
- 7 Approbation des conventions règlementées (vote)
- 8 Proposition d'affectation du résultat 2018/2019 (Président Trésorier Général)
- 9 Approbation de l'affectation du résultat 2018/2019 (vote)
- 10 Présentation du budget prévisionnel 2019/2020 (Maurice Portes Président de la CR Finances)
- 11 Approbation du budget prévisionnel 2019/2020 (vote)
- 12- Actions à mener sur les prochaines saisons sportives (Maurice Portes)
- 13 Remise de récompenses (médailles fédérales)
- 14 Intervention des invités (Crédit Agricole projet de partenariat dédié à l'emploi des licenciés de la LFNA)
- 15- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Cet ordre du jour est validé par les membres du Comité.

Service Juridique – fonctionnement avec C.R. de Discipline

M. Penalva, dûment convoqué est excusé ce jour. Il a toutefois adressé ses observations par courrier recommandé. Les membres du Comité de direction prennent connaissance des pièces fournies, retraçant les éléments ayant généré le différend entre Pierre Penalva, membre de la CR de discipline et les salariés du service juridique.

Après un rappel de la chronologie des faits par Eric Lestrade, responsable du service juridique et un échange entre les membres du Comité, il est décidé l'exclusion de M. Penalva de la C.R. de Discipline, conformément aux dispositions de l'article 3.1.2 de l'annexe disciplinaire des règlements généraux de la FFF (19 voix pour – 1 abstention).

Fonctionnement avec C.R. Appel

Les membres du Comité de direction sont informés de la réception d'un courriel de M. Joël Léonard, ce jour à 17h48, indiquant la démission de huit membres de la C.R. Appel.

Le Comité ne peut acter cette démission collective ; chaque membre devra donc démissionner de manière individuelle.





COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 5/7

Joël Léonard a été invité à expliquer en séance les raisons pour lesquelles la Commission d'Appel qu'il préside souhaite aller à l'encontre des règlements généraux et disciplinaires, malgré un rappel des règles par le service juridique de la LFNA, confirmé par celui de la Fédération Française de Football.

M. Joël Léonard, dûment convoqué est excusé ce jour. Il a adressé ses observations par courriel à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Après échange entre les membres du Comité, il est décidé l'exclusion de M. Joël Léonard de la C.R. d'Appel, conformément aux dispositions de l'article 3.1.2 de l'annexe disciplinaire des règlements généraux de la FFF (19 voix pour – 1 abstention).

Dossier Christian Combaret

Le Comité de Direction a pris connaissance des pièces constituant le dossier « services civiques ». Le Comité a été informé que Christian Combaret, Président Délégué de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des délégations qui lui avaient été accordées par le Président de la LFNA, a donné des consignes claires et précises à un salarié de la Ligue aux fins d'obtenir plusieurs services civiques au profit d'une école à pédagogie alternative (en rien assimilable à un club de football) dirigée par un membre de sa famille.

Après interventions en séance du salarié concerné, mais également de bénévoles ayant travaillé au sein de la Commission d'attribution menée par Christian Combaret lui-même, ces derniers disent se sentir « trahis » par de tels agissement et de tels propos. En effet, il semble que des articles mettant en doute la bonne gestion financière des services civiques par la Ligue aient été adressés à un journal, par Christian Combaret.

Au moment où les clubs néo-aquitains souffrent du manque de services civiques – qui sont pourtant des dispositifs nécessaires à leur développement d'autant plus en raison des restrictions budgétaires de l'Etat – le Comité de Direction considère qu'il s'agit là d'un abus de confiance inacceptable.

En conséquence, le Comité de Direction a décidé que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine introduirait dans les meilleurs délais tout recours disciplinaire et judiciaire auprès des instances compétentes pour évoquer et réparer ce préjudice subi par la Ligue et ses clubs.

Les membres du Comité tiennent à souligner que le dispositif services civiques a permis, grâce à l'agrément obtenu, de créer 2 emplois 1/2 au sein de la Ligue. L'aide versée par l'Etat contribue à la rémunération des emplois créés mais également à aider les clubs (sur un montant de 100 euros perçus par la Ligue, 50 euros sont reversés aux clubs bénéficiaires, les 50 autres étant consacrés à la rémunération des personnels en charge du dossier).

Interventions de Frédéric Léonard

- souhaite avoir connaissance des contrats et des missions des personnels prestataires de service. Pris note. Les documents pourront lui être présentés pour consultation au siège de la Ligue.
- ne s'associe pas au déroulement de ce comité de direction, tant sur la forme que sur le fond
- ne soutient pas l'action du Président de la Lique et peut être « catalogué comme étant en opposition ».





COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 6/7

Les membres du comité Directeur l'invitent à la mesure et constate que son seul objectif est de marquer son opposition contre toute action. Le Comité constate également que cette opposition n'a jamais existé avant la décision concernant Joel Léonard, son père.

Calendrier des rencontres avec les clubs - le point

A ce jour, seule la rencontre avec les clubs du département de la Dordogne a été fixée. Elle se tiendra le lundi 28 octobre à 19h30 à Boulazac.

Le Président profite de ce sujet pour remercier Fernand Bouzage d'être présent ce soir pour représenter le district Dordogne-Périgord.

D'autre part, le Comité est informé que 3 réunions d'information et d'échange à destination des clubs nationaux et régionaux volontaires seront organisées en partenariat par Excelia, avec la LFNA le :

- 29 octobre 2019 à 19h30 au siège du District de la Haute Vienne, 4 Rue la Rochefoucauld, 87050 Limoges
- 30 octobre 2019 à 19h30 au siège du District de la Vienne, Rue François Prat, 86000 Poitiers
- 31 octobre 2019 à 19h30 au siège du District de la Gironde, 4 Rue Pierre Duhaa, 33520 Bruges

Modification de la Composition du Jury du BMF

En raison de la participation du Président de la Ligue au BMF cette saison, il est acté son remplacement par Gérard Brouste dans le jury.

Mouvements dans les Commissions Régionales

Section « Délégués » de la C.R. des Compétitions :

- intégration de M. Marc Giraud
- retrait de M. Patrick Couty (démission le 11 juillet 2019).

Demande de la C.R. Appel : création d'un accès à Foot 2000, en consultation, pour les membres de la Commission. Avis favorable des membres du Comité, en attente de la confirmation de composition de cette commission.

Statistiques licences au 8 octobre 2019

Les chiffres sont commentés en séance (cf annexes).

Il est souvent constaté une perte de licenciés l'année qui suit une coupe du monde. La hausse ressentie après l'évènement ne se traduit pas, malheureusement, par un maintien du nombre de licenciés.

Il est également souligné une baisse des effectifs principalement dans les catégories U18 et U19. Il est nécessaire de repenser la compétition pour ces catégories d'âge et également travailler sur la fidélisation des plus jeunes.

Mathieu Rabby précise que la pratique du Foot à 7 se maintient dans le département des Pyrénées-Atlantiques, avec un championnat redynamisé. Ces pratiquants en Foot à 7 ne souhaitent pas revenir à une compétition à 11. Le foot à 7 doit être encouragé pour maintenir un maximum de licenciés.





COMITE DE DIRECTION LFNA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 - PUYMOYEN

PAGE 7/7

Alexandre Gougnard signale avoir créé un championnat Foot à 7 tout récemment sur le département de la Gironde. Il rappelle que la FFF avait projeté de créer une licence Foot Loisir à demi-tarif. Qu'en est-il ?

Gilles Bouard, Directeur Technique Régional, rappelle que le principal travail doit se diriger vers les U19 ; une compétition qui serait gérée entièrement au niveau départemental (inter-districts) pourrait être envisagée.

Pour dynamiser et fidéliser les licenciés seniors, il est nécessaire de réagir rapidement en développant d'autres formes de pratiques.

Questions diverses

Le District de Gironde et son Président sont remerciés pour l'organisation des inter-districts U15 garçons et filles qui se déroulent cette semaine, sur les installations de Floirac et de Bègles, sous l'œil attentif des techniciens de l'équipe technique régionale.

Maurice Portes, Président de la C.R. des finances, rappelle à tous son souhait d'être au service des clubs. Il a travaillé en amont de l'Assemblée Générale et présente déjà quelques axes de travail qu'il soumettra aux clubs lors de la réunion du 9 novembre prochain (investissement, frais de fonctionnement).

Il rappelle que près de 430 000 euros ont été versés aux clubs sur 2018/2019 (récompenses label, équipements...) et dit sa satisfaction de voir leur trésorerie plus équilibrée notamment par la suppression de l'acompte licence et la mise en place, pour ceux qui le souhaitent, de la mensualisation.

Des actions peuvent être mises en place pour aider les clubs (aide supplémentaire pour les équipements sportifs, achat de ballons, de tablettes) mais également les aider à se structurer (formation).

Luc Rabat revient sur la réunion de la CR Ethique Fair-Play et Valeurs Citoyennes qui s'est tenue le 15 octobre. Le compte-rendu est d'ores et déjà à disposition sur le site de la Ligue. L'action « soyons prêts » sera renouvelée cette saison et sera mise en place en 2020 (3 actions par district).

Le Challenge du Fair Play sera harmonisé et étendu au Futsal.

Fin de réunion à 21h40

Le Président de la LFNA Said ENNJIMI Le Secrétaire Général Luc RABAT



PÔLE DE GESTION

155 RUE RAYMOND LAVIGNE – 33110 LE BOUSCAT
TÉL. 05 57 81 14 14

